

TRIBUNAL ADMINISTRATIF

DE PARIS

7 rue de Jouy

75181 Paris cedex 04

Téléphone : 0144 59 44 20

Télécopie : 01.44.59.46.46

2431661/2-2

Les horaires d'ouvertures sont
consultables sur le site internet :
<http://paris.tribunal-administratif.fr>
<https://paris.tribunal-administratif.fr>

Maître HAIK Mickaël

9 rue Christiani

75018 PARIS

Dossier n° : 2431661/2-2

(à rappeler dans toutes correspondances)

Monsieur Aliou FOFANA c/ PRÉFET DE POLICE

NOTIFICATION DE JUGEMENT

Maître,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, copie du jugement du 03/11/2025 rendu par le tribunal administratif de Paris dans l'instance enregistrée sous le numéro mentionné ci-dessus.

L'expédition d'un jugement peut être utilisée, le cas échéant, pour faire signifier ce jugement par voie d'acte de commissaire de justice.

Je vous précise que la lettre de notification de ce jugement, adressée à la personne que vous représentez, l'informe qu'un éventuel recours contre celui-ci doit, **à peine d'irrecevabilité**, respecter les règles de procédure énumérées ci-après :

- le délai d'appel est de 1 mois ;
- le recours doit être accompagné d'une copie de la décision juridictionnelle contestée ;
- le recours doit être présenté par un avocat.

Il lui est également indiqué que ce recours doit être motivé et accompagné d'une copie de la lettre de notification du jugement.

Enfin, pour faciliter l'instruction du dossier, la juridiction doit être informée du dépôt d'une demande d'aide juridictionnelle.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Maître, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation le greffier,